

RÉPONSE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Voici les éléments de réponse aux observations de la Cour des comptes relatives aux prévisions budgétaires des exercices 1991 à 1994.

I-Prévisions des dépenses de fonctionnement

D'une manière générale, il convient de préciser le schéma global qui a présidé à la préparation et à l'élaboration des projets de budget de fonctionnement au titre des années 1991 à 1994 :

Les prévisions budgétaires du secteur du travail et de la protection sociale ont été arrêtées dans le cadre des objectifs fixés et des orientations à caractère financier émanant du ministère chargé du budget.

Sur le plan méthodologique, ces prévisions budgétaires ont connu une phase de préparation, une phase d'exploitation, d'analyse et de synthèse et une phase d'approbation budgétaire.

La note méthodologique émanant du ministère chargé du budget a été diffusée à l'ensemble des services centraux et des établissements concernés.

Sur la base des besoins exprimés en relation avec les objectifs à atteindre, il a été procédé à l'élaboration des prévisions budgétaires qui ont été soumises à l'examen et à l'approbation des services concernés du ministère chargé du budget.

Ces prévisions ont été examinées et approuvées en tenant compte de la situation financière de l'exercice précédent, des mesures nouvelles induites par des textes à caractère législatif ou réglementaire et des besoins supplémentaires exprimés et justifiés.

Les discussions budgétaires avec la direction générale du budget ont été effectuées en présence des principaux responsables concernés de l'administration centrale et des établissements nationaux.

L'examen et l'approbation des subventions allouées aux établissements spécialisés de protection sociale ont été effectués par des commissions régionales composées de représentants de l'administration centrale, des services déconcentrés chargés des établissements et des responsables des structures subventionnées en tenant compte de leurs objectifs annuels à atteindre.

Ce schéma global a connu certes, certaines difficultés, objet des observations particulières ci-après émises par vos services.

1-Participation des directions centrales

Les directions centrales ont été associées dans le cadre des réunions préparatoires organisées à cet effet et instruites sur la base de la note méthodologique émanant du ministère chargé du budget. Les besoins de ces structures exprimés ou non formulés ont été pris en charge, au titre des prévisions budgétaires des années considérées.

2-Supports d'information

Comme le souligne le rapport de vos services, le secteur du travail et de la protection sociale a connu plusieurs réaménagements durant la période 1991 à 1994 et a pris en charge de par ses missions, certaines actions difficilement quantifiables, ce qui a rendu plus complexes les prévisions budgétaires.